

Votants : 91

Convocation du Conseil de Communauté :  
le 7 décembre 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 18 décembre 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 17 décembre 2012

### ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES– MISE EN OEUVRE DE LA PROCEDURE D'URGENCE

#### **Titulaires présents :**

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Gérard GIBAUT, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Blanche BAMANA, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Anthony BONNIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GOUSSARD, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Eliane LE MAITRE, Virginie LEONARD, Bernard LEYSENNE, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Serge MORIN à Anita JAGOUEX, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Gilbert GOLAZ à Sylvie DEBOEUF, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Alain BAUDIN à Elsie COLAS, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Dominique BOUTIN-GARCIA à Annie COUTUREAU, Alain CHAUFFIER à Philippe REY, Michel GENDREAU à Jacques TAPIN, Emmanuel GROLLEAU à Virginie LEONARD, Véronique HENIN-FERRER à Bernard RAIMOND, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Aurélien MANSART à Pilar BAUDIN, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Sylvette RIMBAUD à Guillaume JUIN, Jean-Claude SUREAU à Michel SIMON

#### **Titulaires absents suppléés :**

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE, Nicole DAVID par Christian GOUSSARD, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD par Anthony BONNIN

#### **Titulaires absents :**

Pascal DUFORESTEL, Maryvonne ARDOUIN, Elisabeth BEAUVAIS, Didier DAVID, Francis DUPONT, Christian GRELIER, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Frédéric PASTOR, Pierre RIGAUDEAU

#### **Titulaires absents excusés :**

Serge MORIN, Jacques BROSSARD, Gilbert GOLAZ, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Alain CHAUFFIER, Michel GENDREAU, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Delphine PAGE, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Jean-Claude SUREAU

**Présidente de séance :** Geneviève GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Gaëlle MANGIN

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DECEMBRE 2012**

### **ASSEMBLEES ET AFFAIRES JURIDIQUES – MISE EN OEUVRE DE LA PROCEDURE D'URGENCE**

Madame **Geneviève GAILLARD**, Présidente, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Niort adopté par délibération du 22 septembre 2008,

Considérant que la convocation au Conseil de Communauté du 17 décembre 2012 a été adressée aux délégués communautaires le 7 décembre 2012,

Considérant la nécessité d'intégrer à l'ordre du jour du conseil du mois de décembre la délibération concernant la modification de la base minimum de la cotisation foncière des entreprises à compter de 2013,

Considérant que les discussions sur la loi de finances 2013 sont actuellement en cours et considérant la nécessité de s'adapter en temps réel aux évolutions des amendements de cette loi,

Considérant l'Article 111 de la loi n°2011-1977 de finances pour 2012, qui modifie l'alinéa 3 de l'article 1639 A bis du code général des impôts sur la cotisation minimum de CFE et précise que les délibérations prises par les EPCI doivent l'être avant le 31 décembre de l'année N-1,

En ce qui concerne la cotisation foncière des entreprises, en attendant une révision plus complète du dispositif législatif en vigueur actuellement, les seuils visés par les délibérations du 26 septembre 2011 et 23 janvier 2012 peuvent être ajustés en tenant compte de l'évolution induite de la cotisation des redevables d'une part, et du produit fiscal perçu par la CAN d'autre part.

Considérant que cette modification justifie l'urgence à ajouter cette délibération à l'ordre du jour du mois de décembre,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Accepter la mise à l'ordre du jour de cette délibération concernant la modification de la base minimum de la CFE à compter de 2013, dans le respect de la procédure d'urgence.

**Motion adoptée par 85 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 6.**

Pour : 85

Contre : 0

Abstention : 6

Non participé : 0

**Geneviève GAILLARD**

**Présidente**

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20121217-c01-12-2012-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2012  
Date de réception préfecture : 20/12/2012